



9 novembre 2016

Bilan des dégâts causés par le loup

(IVS)-. Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a dressé un bilan des dégâts causés par le loup entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2016. Durant cette période, 9 loups dont au moins 3 louveteaux ont été dénombrés et 187 animaux de rente tués. Le montant total des dégâts causés s'élève à 83'680 francs. La présence d'une meute dans la région d'Augstbord est confirmée. Selon l'appréciation des autorités cantonales, les conditions pour un tir de régulation du loup sont remplies. Le canton va donc présenter une demande de régulation à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les mesures mises en place ont tout de même permis de contribuer à une meilleure protection des troupeaux.

187 animaux de rente tués

Dans le Haut-Valais, 149 animaux de rente (136 moutons et 13 chèvres) ont été tués par le loup entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2016. 22 animaux blessés ont de plus dû être soignés. Seuls 9 animaux de rente ont été tués sur des alpages durant la période d'estivage. La région d'Augstbord est la plus touchée avec 138 animaux de rente victimes du loup dans le seul secteur compris entre Ergisch et Törbel.

Dans le Valais central, 38 moutons ont été tués durant la même période entre le Val d'Anniviers et le Val d'Hérens dont 14 sur les alpages durant la période d'estivage.

Au total, parmi les 187 animaux de rente tués, 34 l'ont été dans des conditions de protection suffisantes répondant aux normes cantonales. 14 animaux de rente ont en plus été tués sur des alpages où aucune protection ne peut être mise en place.

Plus de 80'000 francs de dégâts

Le montant total des dégâts causés s'élève à 83'680 francs, à savoir 74'950 francs pour le Haut-Valais et 8'730 francs pour le Valais central. Le temps investi par les collaborateurs responsables du dossier auprès du SCPF pour le relevé des dommages et le processus d'indemnisation correspond à environ 500 heures de travail.

Confirmation de la présence d'une meute dans la région d'Augstbord

La présence d'une meute est confirmée dans la région d'Augstbord. Sur la base des informations actuellement en possession du SCPF, elle compte au moins trois louveteaux.

Au total, 6 loups adultes et 1 louveteau ont fait l'objet d'une identification formelle en Valais en 2016. S'y ajoutent deux louveteaux qui ont été observés dans la région d'Augstbord, sans avoir encore été formellement identifiés.

Conditions remplies pour un tir de régulation

Durant la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, 17 animaux de rente ont été tués dans la région d'Augstbord alors qu'ils bénéficiaient de mesures de protection conformes.

Les critères des articles 4 et 4^{bis} de l'Ordonnance fédérale sur la chasse sont dès lors remplis pour déposer une demande de tir de régulation auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Une telle demande est possible si au moins 15 animaux de rente ont été tués en quatre mois sur le territoire d'une meute de loups qui s'est reproduite et pour autant que les mesures de protection raisonnable aient été prises.

L'autorisation devrait être délivrée d'ici la fin de l'année de manière à procéder à la régulation d'ici la fin mars 2017.

Meilleure protection des troupeaux grâce aux mesures mises en place

Les mesures mises en place par le Service de l'agriculture ont contribué à une meilleure protection des animaux de rente.

Le Service de l'agriculture, en collaboration avec la société mandatée Protection des troupeaux Sàrl, a proposé et mis à disposition le matériel de protection adéquat (150 flexinets). Le conseil technique fourni dans ce cadre englobait l'assistance sur place et l'introduction de mesures ciblées supportables à moyen et long terme sur les domaines des exploitations agricoles et les alpages respectifs.

Ces mesures comprennent le matériel de clôture, la gestion de la pâture, les chiens de protection et le groupe d'intervention mobile à l'aide de chiens de protection. Le Service de l'agriculture a investi au total plus de 750 heures de travail pour la mise en œuvre de la politique cantonale en matière de protection des troupeaux. Cet engagement a été renforcé cet automne par le biais d'une restructuration interne ayant permis la nomination d'un responsable cantonal de la protection des troupeaux.

Ces mesures seront encore affinées et adaptées aux nouvelles directives techniques d'Agridea de l'automne 2016.

Personne de contact:

***Peter Scheibler, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune
Tel. 027 606 70 05 – 079 355 39 03***

***André Summermatter, responsable cantonal de la protection des troupeaux,
Service de l'agriculture Tel. 027 606 79 35***